à la découverte de nos trésors

Politique Familles et Aînés

SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

MRC de Rivière-du-Loup

MRC de Rivière-du-Loup La VRAIE Vie

AVANT-PROPOS

La présente PFM[1] et MADA[2] résulte des besoins exprimés par les familles et les aînés lors des consultations. Elle donne une vue d'ensemble des services offerts et identifie ceux à améliorer ou à mettre en place pour assurer la vitalité de la municipalité et le bien-être de ses citoyens, tout en tenant compte des changements démographiques. Par conséquent, elle aspire à mettre en place des mesures pour le mieux-être des familles et des personnes aînées en étant un guide et un outil de référence pour le conseil municipal. Par l'adoption de la politique territoriale et du plan d'action municipal, le conseil municipal de Saint-Paul-de-la-Croix a réaffirmé sa volonté d'améliorer la qualité de vie des familles et des personnes aînées et de placer celles-ci au cœur de ses priorités.

PRÉSENTATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

Juchée sur un plateau entre Rivière-du-Loup et Trois-Pistoles, cette petite communauté offre une vue impressionnante sur le fleuve Saint-Laurent et les municipalités environnantes. De fait, en plusieurs points du territoire, la vue s'étend jusqu'aux montagnes de Charlevoix. Ailleurs, ce sont des vallées parfois profondes, qui animent de belle façon le paysage du plateau agroforestier.

Malgré la faible fertilité des terres et l'importance croissante de la forêt, Saint-Paul-de-la-Croix conserve quelques entreprises agricoles dynamiques, dont une miellerie et une hydromellerie aux produits renommés.

Le 13 juillet 1861, marque la naissance de Saint-Paul-de-la-Croix, mais c'est le 1er janvier 1873, Saint-Paul-de-la-Croix porte le nom de Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix. Il faudra attendre le 18 septembre 2021, pour que la Municipalité de la paroisse de Saint-Paul-de-la-Croix change son statut pour celui de Municipalité.

Chaleureux, accueillants, dynamiques et fiers de leur milieu de vie, Pauloises et Paulois organisent des activités au fil des saisons alimentent gaiement la vie communautaire des quelques 300 habitants de cette municipalité d'une superficie de 85.9 km^2.

[1]PFM : Politique familiale municipale
[2]MADA : Municipalité Amie des Aînés

MOT DU MAIRE

C'est avec plaisir que nous présentons la politique familles et aînés de notre municipalité. Cette politique démontre bien comment les familles et les aînés sont au cœur de nos préoccupations. Vivre heureux et en santé, c'est ce que nous souhaitons à chacun(e) de nos citoyen(ne)s. À cet effet, nous nous dotons d'un plan qui guidera nos choix et nos actions en matière d'activités et de création d'environnements favorables. Ce plan est le fruit des démarches de consultations et nous tenons à vous remercier d'avoir participé. Maintenant, collectivement, créons un milieu de vie qui nous ressemble et qui nous rassemble!

Bonne lecture!

Jérôme Dancause

Jérôme Dancause

Maire

MOT DU RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILLES ET AÎNÉS

À titre de responsable des questions familles, c'est avec plaisir que je vous présente notre politique familiale, adoptée le 7 octobre 2021 par le conseil municipal. Elle constitue le résultat d'un travail de plus d'un an de réflexion qui a été supervisé par un comité constitué de citoyens et soutenu par notre administration municipale.

La politique se veut un cadre de référence pour les comités concernés et les élu(e)s. Elle a été conçue pour améliorer la qualité de vie, favoriser le sentiment d'appartenance du milieu par nos familles Pauloises. Nous en sommes très fiers, d'autant plus que l'avènement de cette politique marque une étape dans l'évolution de notre communauté.

Je souhaite remercier tous ceux et celles qui de près ou de loin, ont contribué au succès de cette démarche. Merci particulier à Mme Julie Couvrette, chargée de projet de la politique familiale et MADA, Mme Hélène Malenfant, directrice générale, Mme Johanne Charron représentante des aînés, M. Jean-Pierre Guérette, représentant des aînés, Mme Carmelle Thériault, représentante des organismes aînés, Mme Francine Poirier pour les loisirs, Mme Christine Malenfant pour les familles, Mme Johanne Lagacé pour organisme du milieu, M. Mathis Boucher pour les jeunes, Mme Aline Jestin, agente de développement rural MRC de Rivière-du-Loup et Mme Julie Gendron, organisatrice communautaire CISSS. Je remercie tous les gens qui ont répondu au sondage qui nous a grandement aidés à la réalisation de ce projet.

Il reste maintenant à mettre en œuvre le plan d'action de cette politique. C'est avec le même enthousiasme qui nous anime depuis le début de cette belle aventure que nous tenterons de répondre de la façon la plus adéquate aux attentes des familles et de la population en général de Saint-Paul-de-la-Croix.

Marjolaine April

Marjolaine April

Conseillère municipale et responsable des questions familles et aînés

LE COMITÉ DE PILOTAGE

La municipalité a procédé à la création d'un comité de pilotage responsable de soutenir la chargée de projet dans l'élaboration de la politique et de son plan d'action. Composé de personnes représentatives du milieu et relevant de la conseillère municipale responsable des questions familles et aînés, il avait pour mandat d'assurer l'élaboration du plan d'action, en recommandant des projets concernant les divers cycles de vie tout en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population.

LA THÉMATIQUE DE LA DÉMARCHE

À la découverte de nos trésors

« À la découverte de nos trésors », réfère aux richesses que recèle notre vaste territoire. Le thème nous invite à partir à leur découverte au sein de nos équipes, dans un esprit de partage. D'un point de vue graphique, la ligne pointillée bleue nous trace le chemin à suivre pour l'exploration de notre territoire, nous rappelant la proximité et le mouvement du fleuve. Quant au X, il symbolise l'objectif à atteindre et les trésors à dénicher. L'écriture manuscrite met en valeur l'aspect humain de notre démarche, en plus de rappeler les notes d'un carnet de voyage, qu'il nous faudra tenir à jour! Les teintes bleutées nous ramènent au fleuve, notre principal trésor et le dégradé des couleurs symbolise bien la constante évolution et la progression dans la mise en action. Qu'ils soient là, sous nos yeux, ou enfouis, nos trésors valent qu'on les rappelle à nos mémoires et qu'on les fasse rayonner!

à la découverte de nos trésors

Politique Familles et Aînés

MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

[3]RQFA : Responsable des questions familles et aînés
[4]CDET : Corporation de développement économique et touristique
[5]CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux
[6]MRC : Municipalité régionale de comté

Membres du comité de pilotage de Saint-Paul-de-la-Croix

Marjolaine April
RQFA[3] de la Municipalité de Saint-Paul-de-la-Croix

Hélène Malenfant
directrice générale et greffière-trésorière

Jean-Pierre Guérette
représentant des aînés

Mathis Boucher
représentant des jeunes

Francine Poirier
représentante du comité des Jeunes Sportifs

Carmelle Thériault
représentante des organismes aînés

Johanne Lagacé
représentante de la CDET[4]

Johanne Charron
représentante des aînés

Christine Malenfant
représentante des familles

Aline Jestin
agente de développement rural MRC[5] de Rivière-du-Loup

Julie Gendron
organisatrice communautaire CISSS[6]

Julie Couvrette
chargée de projet PFM/MADA
MRC de Rivière-du-Loup

PORTRAIT STATISTIQUE
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

LE PORTRAIT SOCIODÉMOGRAPHIQUE

Population totale
310
HABITANTS

Âge médian
53,3
ANS

LE TRANSPORT ET LA MOBILITÉ

Durée moyenne du trajet domicile-travail
29,5
MINUTES

Durée moyenne du trajet vers la ville centre
30
MINUTES

LE LOGEMENT ET L'HABITATION

93,5 %
SONT PROPRIÉTAIRES

6,5 %
SONT LOCATAIRES

COMPOSITION DES MÉNAGES

36,7 %
DES MÉNAGES SONT COMPOSÉS D'UNE PERSONNE SEULE

50 %
DES MÉNAGES VIVENT EN COUPLE

Source : Portrait statistique, CLD[7] de Rivière-du-Loup, 2019

[7]CLD : Centre local de développement

PLAN D'ACTION
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-LA-CROIX

AXE D'INTERVENTION 1 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Volet « Espaces extérieurs et bâtiments »

OBJECTIF 1 : Offrir l'accès à des sentiers de randonnée.
- Élaborer et réaliser un projet de sentiers sécuritaires et accessibles.

OBJECTIF 2 : Soutenir le développement des infrastructures existantes.
- Réaliser un plan d'aménagement du terrain des loisirs.
- Soutenir le comité des Jeunes Sportifs pour l'analyse de la mise aux normes du chalet des loisirs.
- Identifier les besoins auxquels la patinoire pourrait répondre en période estivale.
- Élaborer et réaliser un projet « exploitation de la patinoire ».

OBJECTIF 3 : Diversifier les infrastructures sportives.
- Aménager des jeux extérieurs (pétanque et/ou fer) pour les aînés sur le terrain des loisirs.
- Aménager de nouvelles infrastructures sportives pour les jeunes.

OBJECTIF 4 : Développer des parcs répondant aux besoins des citoyens de tous âges.
- Considérer le rapport PAPERS[8] dans le développement, l'amélioration et/ou l'adaptation des parcs.

Volet « Habitat et milieu de vie »

OBJECTIF 5 : Assurer le développement des jardins communautaires et collectifs.
- Former un comité jardin communautaire.
- Développer des parcelles ou des jardins surélevés pour répondre aux besoins des aînés.

OBJECTIF 6 : Favoriser la construction de logements ou d'habitations pour augmenter le maintien dans la municipalité des personnes aînées.
- Étudier la possibilité de procéder à la construction de logements ou de valoriser la venue de promoteurs.
- Élaborer un projet de développement résidentiel.

[8]PAPERS : Projet d'amélioration des parcs et équipements récréatifs et sportifs

AXE D'INTERVENTION 2 – SANTÉ, BIEN-ÊTRE, SERVICES ET SOUTIEN COMMUNAUTAIRE

Volet « Santé et bien-être »

OBJECTIF 1 : Faire connaitre les services aux citoyens.

- Informer les personnes aînées sur l'aide et les services territoriaux disponibles.
- Diffuser de l'information sur les services de santé publics et privés.

Volet « Services et soutien communautaire »

OBJECTIF 2 : Faciliter le développement ou la poursuite de projets favorisant une saine alimentation.

- Soutenir la réalisation des projets en alimentation visant l'accessibilité à des aliments sains et frais à Saint-Paul-de-la-Croix.

Volet « Sécurité »

OBJECTIF 3 : Augmenter le nombre de citoyens rejoints par l'application « IdSide Echo ».

- Promouvoir l'application « IdSide Echo ».
- Offrir du soutien aux citoyens pour l'utilisation de « IdSide Echo ».

OBJECTIF 4 : Promouvoir les plans d'urgence auprès des citoyens.

- Promouvoir les mesures des plans d'urgence lors des rassemblements citoyens.

AXE D'INTERVENTION 3 – TRANSPORT ET MOBILITÉ

OBJECTIF 1 : Améliorer la sécurité dans les rues.

- Former un comité PMD[9] et transport actif dont le mandat sera de réaliser des actions pour améliorer la sécurité dans les rues.
- Élaborer et mettre en œuvre le PMD.
- Informer les citoyens du processus de déneigement des rues, routes et rangs.

AXE D'INTERVENTION 4 - VIE SOCIALE, RÉCRÉATIVE ET COMMUNAUTAIRE

Volet « Loisirs »

OBJECTIF 1 : Développer l'offre culturelle.

- Ajouter une offre d'activités artistiques et culturelles à la programmation des loisirs.

OBJECTIF 2 : Rehausser l'offre d'activités communautaires.

- Organiser des pique-niques familiaux.
- Favoriser la tenue de la Fête des voisins.

OBJECTIF 3 : Rehausser l'offre de loisirs et la participation des citoyens.

- Assurer la présence d'un coordonnateur en loisirs par l'embauche ou le partage de ressource avec une autre municipalité.
- Conclure une entente de partenariat avec une autre municipalité pour optimiser les inscriptions.
- Varier l'horaire des activités pour permettre aux moins de 55 ans de participer (offre en soirée).
- Implanter une ligue de pétanque.
- Organiser un tournoi de pétanque.
- Relancer le tournoi intermunicipal de hockey 3 contre 3.

Volet « Participation sociale »

OBJECTIF 4 : Reconnaitre la participation des adolescents et des aînés de Saint-Paul-de-la-Croix à la vie communautaire.

- Élaborer et réaliser un projet de réfection du sous-sol du local des loisirs pour en faire un lieu de rassemblement pour les jeunes en soirée et les aînés en journée.

OBJECTIF 5 : Encourager la participation sociale.

- Permettre un espace de concertation des organismes, regroupements et comités nécessitant l'implication bénévole des citoyens dans la municipalité.
- Revoir l'offre de bénévolat au regard des réalités familiales, personnelles et professionnelles des citoyens, en divisant les tâches des comités pour réduire la charge d'implication.
- Répertorier et communiquer les offres de bénévolat.
- Inviter les nouveaux arrivants à participer à la vie sociale.

Volet « Respect et inclusion sociale »

OBJECTIF 6 : Encourager les différentes générations à se côtoyer.

- Intégrer des activités intergénérationnelles à l'offre de loisirs valorisant le partage de connaissances.

[9] PMD : Plan de mobilité durable

OBJECTIF 7 : Accueillir les nouveaux arrivants.

- Tenir un groupe de discussion avec les nouveaux arrivants afin de vérifier de quelle façon la municipalité pourrait mieux les accueillir.
- Mettre à jour la pochette d'accueil des nouveaux arrivants annuellement.
- Déterminer un mode de remise en main propre rapide de la pochette d'accueil et y ajouter l'offre d'un produit local.
- Planifier un suivi de l'accueil des nouveaux arrivants.

Volet « Persévérance scolaire »

OBJECTIF 8 : Valoriser la persévérance scolaire.

- Poursuivre le soutien officiel du conseil municipal aux Journées de la persévérance scolaire.
- Faire connaitre les succès et accomplissements des jeunes du secondaire, CÉGEP[10], professionnel, université, athlètes, entrepreneurs, etc.

AXE D'INTERVENTION 5 - COMMUNICATION ET INFORMATION

OBJECTIF 1 : Renforcer la diffusion d'information aux citoyens.

- Publier le journal municipal sur la page Facebook, ou le lien pour accéder à la page internet.

[10]CÉGEP : Collège d'enseignement général et professionnel

SUIVI DE LA DÉMARCHE

Afin d'assurer la mise en œuvre du plan d'action, un comité de suivi a été constitué. L'élu responsable des questions familles et aînés de concert avec les membres du comité de suivi s'assurent donc du suivi et du soutien des actions en cours d'implantation afin d'apporter au besoin des pistes de solution.

Le comité de suivi a la responsabilité de :

- suivre et soutenir la réalisation des actions ;
- soutenir la mise à jour annuelle du plan d'action à la lumière des progrès réalisés, des changements en cours dans le milieu de vie et des consensus dégagés quant aux objectifs ;
- formuler des recommandations à l'intention du conseil municipal ;
- faciliter la circulation de l'information.

Cette PFM/MADA a un cycle de vie qui s'étale sur cinq ans. De nature adaptative, le processus de suivi tiendra compte des réalités changeantes des familles et des aînés et des réalités relatives au territoire et aux évènements, tout en étant sensible aux réalités des parties prenantes.

MRC de Rivière-du-Loup

ESPACE MUNI

Municipalité amie des aînés

En partenariat avec :

Québec